



## Liste des délibérations

Numéro délibération	Examiné le ...	Objet	Adopté à ...
RS/SC/22.G.A.1	14 nov. 2022	Composition des Comités Consultatifs Communaux et de la Commission Finances - Modification	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.B.2	14 nov. 2022	Budget annexe vente énergie - Provision grosses réparations	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.B.3	14 nov. 2022	Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.C.4	14 nov. 2022	Avenant Boulodrome	23 voix Pour 1 Abstention 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.C.5	14 nov. 2022	Avenant offices de restauration	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.C.6	14 nov. 2022	Réalisation d'études géotechniques, diagnostics de pollution, travaux de dépollution des sites et sols potentiellement pollués	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/22.G.D.7	14 nov. 2022	Renouvellement de la convention 2023-2025 avec le COS	Unanimité
RS/SC/22.G.E.8	14 nov. 2022	Acquisition de la parcelle cadastrée F n°2692	Unanimité
RS/SC/22.G.F.9	14 nov. 2022	Collège René Char - Attribution d'une subvention pour un séjour à Préfailles	Unanimité
RS/SC/22.G.F.10	14 nov. 2022	Convention territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique – Approbation et autorisation de signature	23 voix Pour 3 Abstentions 1 élu ne participe pas



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221114-22RSGC6-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.C.6.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe  
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

### RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim  
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : [commune@saint-joachim.fr](mailto:commune@saint-joachim.fr) - [www.saint-joachim.com](http://www.saint-joachim.com)



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

ID : 044-214401689-20221114-22RSGC6-DE

## 6. Réalisation d'études géotechniques, diagnostics de pollution, travaux de dépollution des sites et sols potentiellement pollués - Groupement de commandes

Le rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal que les marchés relatifs à la réalisation d'études géotechniques, diagnostics de pollution, travaux de dépollution des sites et sols potentiellement pollués, il convient de les renouveler. Les Villes de Saint-Nazaire, de Pornichet, de Trignac et de Saint-Joachim et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens techniques, bénéficier de prix et conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la réalisation d'études géotechniques, diagnostics de pollution, travaux de dépollution des sites et sols potentiellement pollués désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;

**AUTORISE** le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour

3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SARRON



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221114-22RSGD7-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.D.7.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe  
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

### RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur GLOTAIN Julien

D

PERSONNEL

## 7. C.O.S. - Conventions portant Protocoles Financiers et de délégation entre le C.O.S de la Région Nazairienne et la Commune

Le rapporteur signale à l'assemblée que le personnel communal bénéficie des activités et des prestations du C.O.S de la Région Nazairienne, qui permet de faire bénéficier aux agents communaux et leurs ayants-droits de prestations matérielles, sociales, culturelles, et de loisirs. En contrepartie, la Commune verse notamment une subvention représentant 1,55 % des dépenses de personnel (hors charges). Le partenariat est renouvelé tous les 3 ans et il vous est proposé de le renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une nouvelle période de 3 ans, selon les mêmes conditions précisées dans le projet de convention.

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

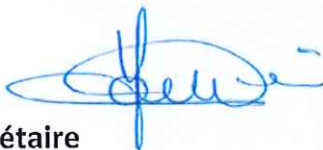
**APPROUVE** les conventions annexées à la présente portant l'une protocole financier et l'autre protocole de mise à disposition du personnel et des locaux entre la Commune de Saint-Joachim et le C.O.S de la Région Nazairienne,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221114-22RSGE8-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.E.8.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe  
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

### RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur GONIDEC Denis

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim  
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 044-214401689-20221114-22RSGE8-DE

## 8. Acquisition de la parcelle cadastrée section F n°2692

La commune de Saint-Joachim mène une politique de redynamisation du centre-ville dans le but d'accueillir de nouveaux commerces. Elle souhaite accentuer sa démarche pour redynamiser les activités commerciales autour de la place Julien SAULNIER et son Église, au cœur du bourg de la Commune.

Dans cette perspective, la commune de Saint Joachim souhaite acquérir la parcelle cadastrée section F n°2692 pour une contenance de 377m<sup>2</sup> appartenant à l'Association Diocésaine de Nantes. Cette transaction se fera pour un euro symbolique avec des contreparties :

- faire perdurer l'ensemble des contraintes foncières liées à cette parcelle (servitudes diverses et autres droits d'accès et de passage). En effet, un passage reliant le presbytère à la rue Joliot Curie sera maintenu.
- prendre en charge les travaux de clôture en limite de propriété afin de sécuriser le presbytère, d'officialiser le passage entre le presbytère et la rue Joliot Curie et pérenniser la liaison vers l'Église,
- mettre fin pendant une durée de 30 ans à la convention relative à la participation financière annuelle de 1500€ aux consommations électriques de l'Église entre la paroisse Sainte Marie et la commune de Saint-Joachim par délibération officielle au conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir à l'amiable à l'Association Diocésaine de Nantes le bien sis rue Joliot Curie, cadastrée section F n° 2692 d'une contenance de 377 m<sup>2</sup> pour un euro symbolique.

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** sa proposition,

**DECIDE** d'acquérir le bien indiqué ci-dessus, à l'euro symbolique moyennant les contreparties indiqués ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-214401689-20221114-22RSGF9-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.F.9.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe  
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

### RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Madame KERNEUR Cynthia

F

ENFANCE - JEUNESSE

### 9. Collège René Char - Attribution d'une subvention pour un séjour d'étude à Préfailles

Le rapporteur indique à l'assemblée que le Collège René Char a effectué une demande de subvention pour 32 élèves de la commune de Saint-Joachim concernant un séjour pédagogique à Préfailles qui s'est déroulé les 5, 6 et 7 octobre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 7,90 euros par jour et par élève, soit un montant de 758,40 euros.

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'allouer pour le séjour pédagogique au Pouliguen, une subvention de 7,90 euros par jour et par élève à Préfailles, soit un montant de 758,40 euros.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.F.10.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

### PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe  
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

### RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

### RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël



## 10. Approbation Convention territoriale Globale

Les communes de Besné, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Pornichet, Saint-André-Des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Trignac ont engagé depuis de nombreuses années des actions éducatives en faveur des enfants dans tous leurs temps de vie.

Pour cela, afin de concourir à la construction et à l'émancipation de chaque enfant et de chaque jeune, les communes précitées ont noué des partenariats importants avec les interlocuteurs locaux (Education Nationale, CAF 44, acteurs associatifs) et les parents.

De par son champ de compétences, la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique a mobilisé ses dispositifs et ses financements pour accompagner le développement d'offres sociales et éducatives sur le territoire des communes.

Dans sa nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (C.O.G. 2018-2022) signée avec l'Etat, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a souhaité rendre plus lisible les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale. Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel dénommé : la Convention Territoriale Globale (C.T.G.).

Celle-ci privilégie une démarche transversale et souhaite faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé entre la CAF et les collectivités, un projet de territoire qui vise à maintenir et à développer les services aux familles. Elle appuie également l'ingénierie territoriale à travers le financement d'un poste de coopération au sein de la CARENE qui est complété par un cofinancement des communes et de l'agglomération.

Ce poste a principalement la responsabilité d'animer la C.T.G. en lien avec les référents techniques présents au sein de chaque commune à travers des instances de pilotage, de veiller à la mise en œuvre des plans d'actions et d'être personne ressource pour les collectivités.

Un nouveau fond appelé Bonus Territoire CTG se substitue aux financements issus des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) pour toutes les collectivités. L'ensemble des équipements qui sont présents sur le territoire et qui sont soutenus financièrement par les communes en bénéficieront désormais directement.

Pour l'obtention de ce fond, et pour le maintien des financements, les collectivités doivent s'engager dans une démarche communautaire par la signature d'une CTG. Cette dynamique a pour ambition d'harmoniser, de simplifier les financements sur ces champs et de garantir les niveaux obtenus précédemment.

En conséquence, il est proposé de mettre en place à l'échelle de la CARENE une C.T.G. pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Cette première version vise à préserver les financements précédemment obtenus au titre des C.E.J., définir les 4 thématiques qui seront déclinés en plan d'actions à partir du travail partenarial engagé en 2022 entre les 10 communes : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité.

Chaque année, un avenant pourra venir préciser les éléments nouveaux qui auront été proposés et décidés au sein des instances de gouvernance de la C.T.G. avec le cas échéant l'ajout de nouvelles thématiques.

Bien évidemment, les plans d'actions sont élaborés à partir des territoires avec comme objectif principal d'améliorer le service et l'offre en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Dans ces conditions, la CARENE et les communes de Besné, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Pornichet, Saint-André-Des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Trignac souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

Ce futur document conventionnel à l'échelle des 10 communes et de la CARENE ne constitue pas une prise de compétence communautaire en ce qui concerne les thématiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

Chaque municipalité poursuivra ses actions, projets et mises en œuvre de services publics dans ses domaines de compétences et pourra le cas échéant prendre appui sur le plan d'actions inscrit à la future C.T.G.

Aussi, je vous propose de bien vouloir :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Ville, ci-annexée ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ** : à 23 voix Pour


3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne,  
Monsieur Aoustin Alain)  
1 élu ne participe pas (Monsieur VINCE Philippe)

Pour extrait conforme,  
Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire  
Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Publié le 
ID : 044-214401689-20221114-22RSGF10-DE